



FRANCEFLOC[®]
QUATE DE CELLULOSE POUR L'ISOLATION

Fiche de sécurité 06.2004 selon la directive EU 01/155/CEE

1. Identification produit et du producteur

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1.1 Dénomination commerciale | FRANCEFLOC |
| 1.2 Données du producteur | isofloc AG
Soorpark
CH-9606 Bütschwil
tél. 0041 71 313 91 00 / fax 0041 71 313 91 09 |
| 1.3 Renseignements en cas d'urgence | tél. 0041 71 313 91 00 |

2. Composition / information sur les composants

- | | |
|---|--|
| 2.1 Caractérisation chimique du produit | papier journal trié et préparé, additionné de sel de bore et acide borique « borax ». La composition est environ de
89 % de papier journal et 11 % de borax (6% de sel et 5% d'acide borique).

acide borique (H_3BO_3) : N° CAS : 10043-35-3
sel de bore ($Na_2B_4O_7 \times 10 H_2O$) : N° CAS : 1303-96-4 |
| 2.2 Substances dangereuses | sans objet |

3. Identification des dangers

Produit inoffensif selon la directive 67/548/CEE

Indication des dangers sans objet

4. Mesures de premiers secours

Après l'inhalation	apport d'air frais, au besoin consulter un médecin
Après le contact avec la peau	laver abondamment avec de l'eau
Après le contact avec les yeux	rincer abondamment avec de l'eau, paupières ouvertes ; au besoin, consulter un ophtalmologue
Après l'ingestion	rincer la bouche et boire beaucoup d'eau ; en cas de malaise, consulter un médecin

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	adapter au milieu
Dangers particuliers	aucun
Autres indications	Classement de réaction au feu FR CSTB = M1

Conditions générales : toutes nos offres sont faites sans engagement et sauf vente. En cas de litige quelconque, nous n'acceptons comme compétence que le Tribunal de Strasbourg. Le refus d'une marchandise, quelle qu'en soit la raison, ne donne droit ni à remplacement, ni à indemnité. En cas de force majeure : grève, incendie, guerre, etc., nous nous réservons le droit d'annuler les contrats. Toute réclamation, doit être formulée sous huitaine à réception de la marchandise. En cas de contestation ou réclamation sur nos livraisons, seules nos matières en l'état originale et en emballage d'origine peuvent être contestées à condition qu'elles n'aient subi aucune manipulation, déballage, ouvrison ou traitement quelconque. En aucun cas nous n'acceptons de responsabilité ou d'être appelés en garantie au sujet de frais, transformation, transport, teinture ou autre ouvrison subis par nos marchandises, quels qu'en soient les délais ou les circonstances invoquées, même si ces frais seraient la conséquence de vices cachés ; Les présentes conventions seront valables nonobstant toutes clauses et conditions contraires qui pourraient être stipulées sur les documents de l'acheteur ou du vendeur. Sauf avis contraire de votre part par retour de courrier, la présente devient définitive et votre silence sera interprété comme accord. La marchandise reste notre propriété jusqu'au paiement intégral de la présente facture. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la mise à disposition, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Toutes nos factures sont payables au comptant, net, sans escompte, sauf stipulations contraires et expresses. Tout retard de paiement pourra donner lieu à l'exigibilité de pénalités calculées sur la base d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal



FRANCEFLOC®

OUATE DE CELLULOSE POUR L'ISOLATION

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Procédé de nettoyage / ramassage

ramasser à sec le matériau répandu, éviter le dégagement de poussière ; ne pas mélanger avec d'autres matériaux ; le matériau qui n'a pas été souillé peut être réutilisé.

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

se protéger contre la poussière; utiliser possiblement l'aspiration active (accessoires d'insufflation ventilés) pendant l'insufflage, ne travailler qu'avec un apport d'air frais, nettoyer à fond les pièces avant l'utilisation; ne pas laisser à la portée des enfants.

7.2 Stockage

poser à l'abri, au sec

8. Limite d'exposition et équipement personnel de protection

8.1 Directives de mise en œuvre

prévoir une aspiration de la poussière

8.2 Valeurs limites des risques

Valeur limite générale de poussière fine
Acide borique

CMA = 6 mg/m³

CMA = sans objet

TLV (valeur limite) selon ACGIH comme « Particules pas autrement classifiées » : 10 mg/m³

Borax

CMA = sans objet

TLV (valeur limite) selon ACGIH comme « Particules pas autrement classifiées » : 10 mg/m³

Valeur OES (GB) : 8 mg/m³

8.3 Equipement de protection personnel

Protection de l'appareil respiratoire

en cas de dépassement des valeurs limites, filtre à particules P2 (couleur blanche) selon DIN 3181 ; si possible casque avec ventilation assistée (casque air-stream)

Protection des yeux

lunettes de protection

Protection des mains

gants

Protection du corps

porter des vêtements de travail fermés

Mesures hygiéniques particulières

ne conserver aucun aliment en zone de travail ; ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant la mise en œuvre; après le travail et avant chaque pause, nettoyer soigneusement les mains ; utiliser une pommade de protection grasse.



FRANCEFLOC®

OUATE DE CELLULOSE POUR L'ISOLATION

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Aspect :

Forme :

Couleur :

Odeur :

solide

gris

en fonction du papier

9.2 Données de sécurité :

pH :

Densité (insufflé) :

Densité en vrac :

Température d'inflammation spontanée :

Auto-inflammabilité :

Risque d'explosion, limite d'explosion inférieure / supérieure :

Solubilité dans l'eau à 20°C :

Autres données :

- Classe de réaction au feu :

- Comportement au feu :

Température de résistance maximale :

8.2

env. 40 à 65 kg/m³

env. 30 kg/m³

env. 280°C

pas disponible

pas disponible

pas disponible

voir ci-dessus

charbon lorsque de l'exposition à une flamme ; ne fond pas et ne coule pas, pas de dégagement de gaz

200° pour 5 min; 90°C pour un certain temps; 60°C à long terme

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter

10.2 Matières à éviter

10.3 Produits dangereux de décomposition

10.4 Autres indications

pas d'indications disponibles

pas d'indications disponibles

aucun, en cas d'incendie, dégagement de fumée comme pour le papier

sans objet

11. Données toxicologique

Acide borique (H₃BO₄) :

LD₅₀ (oral, rats) :

Borax (Na₂B₄O₇ x 10 H₂O) :

LD₅₀ (oral, rats) :

Borax et acide borique :

Irritation des yeux :

3.500 – 4.100 mg/kg de poids corporel

4.500 – 5.000 mg/kg de poids corporel

aucune irritation (pendant les dernier cinquante ans de contact avec borax et l'acide borique aucun effet négatif sur les yeux des professionnels à été prouvé, le borax est un composant des lotions oculaires)

Sensibilisation

n'induit pas de sensibilisation de la peau

Effet carcinogène ou mutagène

expérimentes animal, aucune indication

Données humaines

recherches épidémiologiques sur les êtres humains: aucune augmentation de maladies des poumons chez les personnes exposées professionnellement en permanence à l'acide borique ou à la poussière de borax; une étude réalisée sous conditions de contact

Conditions générales : toutes nos offres sont faites sans engagement et sauf vente. En cas de litige quelconque, nous n'acceptons comme compétence que le Tribunal de Strasbourg. Le refus d'une marchandise, quelle qu'en soit la raison, ne donne droit ni à remplacement, ni à indemnité. En cas de force majeure : grève, incendie, guerre, etc., nous nous réservons le droit d'annuler les contrats. Toute réclamation, doit être formulée sous huitaine à réception de la marchandise. En cas de contestation ou réclamation sur nos livraisons, seules nos matières en l'état originale et en emballage d'origine peuvent être contestées à condition qu'elles n'aient subi aucune manipulation, déballage, ouvrison ou traitement quelconque. En aucun cas nous n'acceptons de responsabilité ou d'être appelés en garantie au sujet de frais, transformation, transport, teinture ou autre ouvrison subis par nos marchandises, quels qu'en soient les délais ou les circonstances invoquées, même si ces frais seraient la conséquence de vices cachés ; Les présentes conventions seront valables nonobstant toutes clauses et conditions contraires qui pourraient être stipulées sur les documents de l'acheteur ou du vendeur. Sauf avis contraire de votre part par retour de courrier, la présente devient définitive et votre silence sera interprété comme accord. La marchandise reste notre propriété jusqu'au paiement intégral de la présente facture. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la mise à disposition, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Toutes nos factures sont payables au comptant, net, sans escompte, sauf stipulations contraires et expresses. Tout retard de paiement pourra donner lieu à l'exigibilité de pénalités calculées sur la base d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal



FRANCEFLOC®

OUATE DE CELLULOSE POUR L'ISOLATION

professionnel normal avec la poussière de bore n'a montré aucun impact sur la fécondité

12. Données concernant l'écologie

12.1 Indications pour l'élimination (persistance/biodégradabilité) :

aucune

12.2 Comportement en compartiment environnementaux :

aucun

12.3 Effets écotoxiques :
Indications générales pour composés de bore :

effets hydrolytiques: toxique pour les organismes aquatiques (poisson, *Gambusia affinis* – LC50 : 1.800 mg/l/24h / plantes – toxique à partir de 1 mg/l

12.4 Autres indications écologiques :

éviter la pollution des eaux ou du terrain

13. Indications supplémentaires

13.1 Produit:

le matériau est recyclable, demander les informations sur la réutilisation / le recyclage auprès du fabricant/fournisseur; reprise du matériel pur par le fabricant franco Bütschwil; des petites quantités du produit peuvent être éliminées selon les normes EWC/EAK 170602 (différents matériaux d'isolation) ; éliminer le produit souillé ou mouillé selon les prescriptions locales, possible réutilisation comme isolant thermique; comme d'autres matériaux organiques (bois, papier) les scories contiennent résidus d'incinération et des résidus vitreux non toxiques provenant des sels de bore

13.2 Emballages:

dépôt gratuit auprès de tous les centres de ramassage, le matériau de base des sacs en PE est provient de recyclage

14. Données logistiques

14.1 Produit et emballage :

pas soumis à des prescriptions de transport

Conditions générales : toutes nos offres sont faites sans engagement et sauf vente. En cas de litige quelconque, nous n'acceptons comme compétence que le Tribunal de Strasbourg. Le refus d'une marchandise, quelle qu'en soit la raison, ne donne droit ni à remplacement, ni à indemnité. En cas de force majeure : grève, incendie, guerre, etc., nous nous réservons le droit d'annuler les contrats. Toute réclamation, doit être formulée sous huitaine à réception de la marchandise. En cas de contestation ou réclamation sur nos livraisons, seules nos matières en l'état originale et en emballage d'origine peuvent être contestées à condition qu'elles n'aient subi aucune manipulation, déballage, ouvrison ou traitement quelconque. En aucun cas nous n'acceptons de responsabilité ou d'être appelés en garantie au sujet de frais, transformation, transport, teinture ou autre ouvrison subis par nos marchandises, quels qu'en soient les délais ou les circonstances invoquées, même si ces frais seraient la conséquence de vices cachés ; Les présentes conventions seront valables nonobstant toutes clauses et conditions contraires qui pourraient être stipulées sur les documents de l'acheteur ou du vendeur. Sauf avis contraire de votre part par retour de courrier, la présente devient définitive et votre silence sera interprété comme accord. La marchandise reste notre propriété jusqu'au paiement intégral de la présente facture. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la mise à disposition, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Toutes nos factures sont payables au comptant, net, sans escompte, sauf stipulations contraires et expresses. Tout retard de paiement pourra donner lieu à l'exigibilité de pénalités calculées sur la base d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal



FRANCEFLOC®
OUATE DE CELLULOSE POUR L'ISOLATION

15. Prescriptions

15.1 Désignation selon les directives CEE	sans objet
Marque et dangerosité:	sans objet
15.2 Prescriptions nationales	
Indications sur des restrictions d'emploi	sans objet
Ordonnance sur les incidents majeurs,	
Classe VbF, TAL	sans objet
WGK	1 (risque faible pour l'eau)
Autres prescriptions	aucune

16. Autres indications

Ces indications correspondent aux connaissances actuelles et servent à décrire le produit en fonction des exigences de sécurité. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés du produit.

Conditions générales : toutes nos offres sont faites sans engagement et sauf vente. En cas de litige quelconque, nous n'acceptons comme compétence que le Tribunal de Strasbourg. Le refus d'une marchandise, quelle qu'en soit la raison, ne donne droit ni à remplacement, ni à indemnité. En cas de force majeure : grève, incendie, guerre, etc., nous nous réservons le droit d'annuler les contrats. Toute réclamation, doit être formulée sous huitaine à réception de la marchandise. En cas de contestation ou réclamation sur nos livraisons, seules nos matières en l'état originale et en emballage d'origine peuvent être contestées à condition qu'elles n'aient subi aucune manipulation, déballage, ouvrison ou traitement quelconque. En aucun cas nous n'acceptons de responsabilité ou d'être appelés en garantie au sujet de frais, transformation, transport, teinture ou autre ouvrison subis par nos marchandises, quels qu'en soient les délais ou les circonstances invoquées, même si ces frais seraient la conséquence de vices cachés ; Les présentes conventions seront valables nonobstant toutes clauses et conditions contraires qui pourraient être stipulées sur les documents de l'acheteur ou du vendeur. Sauf avis contraire de votre part par retour de courrier, la présente devient définitive et votre silence sera interprété comme accord. La marchandise reste notre propriété jusqu'au paiement intégral de la présente facture. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la mise à disposition, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Toutes nos factures sont payables au comptant, net, sans escompte, sauf stipulations contraires et expresses. Tout retard de paiement pourra donner lieu à l'exigibilité de pénalités calculées sur la base d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal